

nous ne pourrons pas dire de ce sujet qu'il a certainement la vocation dans le sens qui vient d'être défini. Nous ne pourrons pas non plus lui dire, prenant la connaissance certaine de l'existence du décret éternel comme base d'un jugement : « Vous êtes certainement appelé, marchez sans crainte. »

Mais quels moyens avons-nous pour connaître l'existence de cet appel en Dieu, appel auquel un jeune homme doit correspondre sous peine de manquer sa vocation, comme nous entendons dire souvent ?

On répond à ceci en disant que cet appel éternel de Dieu s'imprime dans le sujet, pendant sa vie, au moyen de certaines marques, de certains signes de vocation. Puis on énumère ces signes révélateurs de l'appel éternel. J'ai sous la main un « Manuel pratique de vocation » qui en signale sept. Ce sont :

1° Un goût ou attrait prononcé pour cet état ;

2° Une grande innocence et une parfaite pureté de vie.

3° Un amour sincère pour Jésus-Christ ;

4° Une grande estime pour les fonctions ecclésiastiques jointe à un ardent désir de les exercer ;

5° Un sincère et vif amour pour la perfection sacerdotale.

6° Un grand zèle pour le salut des âmes ;

7° La pureté d'intention.

Maintenant voyons. Ces signes peuvent-ils vraiment nous donner cette certitude dont nous parlons plus haut ?